ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 123072

Texte de la question

M. André Chassaigne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'usage et la défense de la langue française. Le 20 mars dernier a eu lieu la journée internationale de la langue française et de la francophonie. L'article 2 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française précise que l'emploi du français est obligatoire dans le mode d'emploi ou d'utilisation d'un bien, d'un produit ou d'un service. Pour les 200 millions de locuteurs de français à travers le monde, la journée internationale de la francophonie est, chaque année, l'occasion de fêter leur langue commune, d'affermir leur solidarité et d'adhérer à l'engagement de la francophonie en faveur de la diversité culturelle, d'autant que la convention internationale sur la diversité culturelle, adoptée à l'Unesco en 2005 et pour laquelle la francophonie s'est fortement mobilisée, est entrée en vigueur le 18 mars 2007, soit deux jours avant la journée internationale de la francophonie. Parlé par 200 millions de personnes dans le monde, le français a statut de langue officielle, seul ou avec d'autres langues, dans trente-deux États et gouvernements membres de l'organisation internationale de la francophonie. Avec quatre nouveaux membres de plein droit (Albanie, Andorre, ex-République yougoslave de Macédoine et Grèce), deux membres associés (Chypre et Ghana), ainsi que trois observateurs (Mozambique, Serbie et Ukraine), l'organisation internationale de la francophonie rassemble, depuis son XIe Sommet tenu à Bucarest en septembre 2006, soixante-huit États et gouvernements. Cependant, la langue française est malmenée dans certaines entreprises, comme celles du secteur de la grande distribution, super et hypermarchés. La plupart des produits étiquetés sous la marque de ces distributeurs sont en anglais, et les nouveaux concepts sont seulement nommés en anglais : cross-marchandising, pool-reception, password, supply chain, etc. Il serait temps d'agir, non pas contre l'anglais, mais contre le tout anglais pour que vive le français et avec lui toute la diversité du monde. C'est pourquoi il lui demande comment elle compte lutter contre ces pratiques qui visent à ne privilégier que l'usage de termes anglais.

Données clés

Auteur : M. André Chassaigne
Circonscription : Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123072
Rubrique : Langue française
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4675